

## **Agent ayant effectué un changement de discipline**

- 1000 points sur les vœux « groupement de communes », « groupements de communes limitrophes », « département » correspondant à l'affectation d'origine ainsi que sur le vœu ACA, saisir le code (\*) (cf fiche vœu), sous réserve de respecter cet ordonnancement
- 1000 points sur les vœux « zone de remplacement », « zones de remplacement limitrophes », toutes les zones de remplacement du département correspondant à leur affectation d'origine ainsi que sur le vœu ZRA, sous réserve de respecter cet ordonnancement.

L'agent conserve l'ensemble des points liés à l'ancienneté de poste acquise et le cas échéant, les bonifications liées à la fonction de remplacement et à une affectation dans un établissement relevant de la carte de l'éducation prioritaire.